

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- OU de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, votre don ouvre droit à une réduction :

de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et la Fondation du patrimoine seront également destinataire(s) ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui/leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Fondation du patrimoine des Alpes-Maritimes.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

FONDATION**DU
PATRIMOÏNE**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- **Le label** facilite la restauration des bâtiments privés ;
- **La souscription** mobilise le mécénat en faveur du patrimoine public ou associatif ;
- **Les subventions** complètent le montant des dons reçus.

5 RAISONS DE FAIRE UN DON

- **Participer** à la sauvegarde et la transmission du patrimoine.
- **Perpétuer** les savoir-faire des métiers d'art.
- **Maintenir** l'activité des entreprises spécialisées.
- **Soutenir** l'attractivité économique et touristique du territoire.
- **Réduire** son impôt.

Fondation du patrimoine des Alpes-Maritimes

CCI Nice Côte d'Azur
20 boulevard Carabacel
CS 11259 06005 Nice Cedex 01
Tél. : 04 93 13 73 47
pacanice@fondation-patrimoine.org



Mairie de Cannes
1 Place Bernard Cornut-Gentille
CS 30140 - 06414 Cedex Cannes

Mairie de Cannes - Communication - Octobre 2020

Alpes-Maritimes

**FAITES UN DON,
AGISSEZ POUR LE PATRIMOINE
ET SOUTENEZ
L'ÉCONOMIE LOCALE**

Le patrimoine du Suquet :
le clocher de l'église
Notre-Dame d'Espérance
et le maître-autel de la
chapelle de la Miséricorde.



**FONDATION
DU
PATRIMOÏNE**



Contribuez à la sauvegarde du patrimoine suquetan, berceau historique de Cannes, en participant, grâce à vos dons, à la restauration du clocher de l'église Notre-Dame d'Espérance et du maître-autel de la chapelle de la Miséricorde.

Clocher de l'église Notre-Dame d'Espérance

Situé sur le Mont-Chevalier, la colline surplombant la baie de Cannes, le quartier du Suquet était peut-être, grâce à sa position stratégique, occupé dès l'Antiquité.



Sur ce site, au Moyen Âge, comtes de Provence et abbés de Lérins construisent un château, bientôt dominé par la grande tour du Suquet de 22 mètres de hauteur, dont la construction, initiée à la fin du XI^e, s'achève au XIV^e siècle.

Sur ce *castrum*, un village naît autour du château, enceint de remparts, avec un développement des habitats, un lieu dévolu aux malades et une église.

Les statuts de la petite communauté évoluent peu à peu, pour échapper progressivement à l'emprise de ses seigneurs, sous la Révolution française.

L'église Notre-Dame d'Espérance est bénie et consacrée en 1645, après plus d'un siècle de travaux.

Surplombant la baie de Cannes, son clocher est emblématique de l'identité cannoise.

Son clocher nécessite une restauration complète du fait de l'instabilité du système campanaire générant des vibrations trop importantes dans la maçonnerie du clocher. Le coût de cette restauration est estimé à 410 000 € hors taxes.

Les cinq cloches, Victoire-Joséphine-Andrée, Notre-Dame d'Espérance, Henriette-Stanislas, France et la Suquetane Julie-Jeanne-Marguerite, baptisées le 21 mai 1921, vont être déposées et restaurées. Les Cannois pourront à nouveau entendre leur carillon dans le ciel de Cannes.

Maître-autel de la chapelle de la Miséricorde

Presque contemporaine, la chapelle de la Miséricorde, ancienne « chapelle des Pénitents Noirs », dont les débuts de la construction se situent entre 1598 et 1607, est édifiée au cœur du quartier historique du Suquet. Elle est l'un des plus anciens édifices de Cannes et l'un des bijoux méconnus de notre patrimoine.



Les travaux de rénovation de la chapelle, indispensables à sa préservation, incluent la restauration complète de son maître-autel, remarquable, de style baroque en marbre polychrome, datant de 1775. Il est aujourd'hui très détérioré en raison de la présence de sels inhérents à l'humidité qui rongent sa structure, notamment dans ses parties avant et inférieure. Le maître-autel doit donc être déposé, afin d'être restauré. Le coût de cette opération est estimé à 90 550 € hors taxes.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir :

- La restauration du patrimoine cannois (le clocher de l'église Notre-Dame d'Espérance et le maître-autel de la chapelle de la Miséricorde)
- La restauration du maître-autel de la chapelle de la Miséricorde
- La restauration du clocher de l'église Notre-Dame d'Espérance

Je bénéficie ainsi d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu

Sur la fortune immobilière (IFI)

Sur les sociétés

Nom ou société :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

Comment faire votre don ?

Par courrier

Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de :

Fondation du Patrimoine ① Clocher de l'église Notre-Dame d'Espérance
② Maître-autel de la chapelle de la Miséricorde

à l'adresse suivante : Fondation du patrimoine des Alpes-Maritimes
CCI Nice côte d'Azur - 20 boulevard Carabacel - 06000 Nice

Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case

Par internet

Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/67432 (clocher de l'église N-D d'Espérance)

www.fondation-patrimoine.org/67435 (maître-autel de la chapelle de la Miséricorde)

Flashez le ou les QR code

à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour un ou ces projet(s)



1

2